

TAUX DE L'ABONNEMENT:

Pour deux mois.....\$4.00
Pour six mois..... 2.00
PAYABLES D'AVANCE.

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et VENDREDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'expiration du semestre courant, et après avoir solé son compte.

On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Arche-voche.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propiétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES

Six lignes.....\$0.50

Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60

Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

EUROPE.

REVUE POLITIQUE.

Bruxelles, 4 mars, 1863.

Les dépêches de Varsovie qui mentionnaient la défaite et la fuite de Langiewicz ne se sont pas confirmées. Les dernières dépêches parlent, au contraire, de deux succès des insurgés: l'un, remporté à Zombkowie (près du chemin de fer de Cracovie), sur un corps russe; l'autre, remporté à Myskow, sur la même ligne, sur un corps russe accouru au secours du détachement de Zombkowie.

A Varsovie, la police a surpris et arrêté une réunion de quatre-vingts personnes qui se disposaient à aller rejoindre les insurgés. Une dépêche de Cracovie nous mande que l'insurrection augmente sur tous les points de la Pologne.

Le gouvernement russe, pour combattre le mouvement polonais, a dû faire de grands efforts et envoyer dans le pays plusieurs régiments de la garde impériale. Nous apprenons que le premier régiment de lanciers de la garde vient d'arriver à Varsovie, et que d'autres régiments du même corps sont en route, soit pour le grand-duché de Varsovie, soit pour la Lithuanie. Par suite du départ de ces troupes, les deux premiers régiments de grenadiers ont été mandés à Saint-Petersbourg pour faire le service des postes de la garde, et ils ont été passés en revue le 22 février par S. M. l'empereur Alexandre qui leur a adressé une allocution analogue à la circonstance.

La police russe de Varsovie est désespérée. Elle n'a encore pu saisir aucun indice qui lui permit d'arriver au siège du Comité national, transformé en gouvernement provisoire. Ce gouvernement existe, mais où siège-t-il, et quels sont les hommes qui en font partie? Jamais argument plus fort ne s'est produit contre le système des répressions à outrance et de l'étouffement, que ce mystère impénétrable! Le régime d'oppression recueille ce qu'il a semé. Au sein même de Varsovie circule le bulletin qui, en son nom de la nation polonaise, prenant en considération les qualités et les mérites du chef militaire du palatin de Sandomir, élève Marian Langiewicz au grade de général.

Il y a maintenant des nouvelles imprimées du théâtre de la guerre. La plupart des dépêches russes, interceptées, circulent parmi les Polonais. Les chancelleries du grand-duché elles-mêmes n'ont pas de secret pour le Comité national, et les dépêches de M. Tembogorski à M. de Budberg et à M. Dourbin ont été reproduites par l'imprimerie clandestine.

Constata la sage des décrets publiés par le Comité national. C'est d'abord une mesure s'adressant aux jeunes gens âgés qui n'ont pas atteint leur dix-huitième année; cette mesure interdit l'admission de ces jeunes gens dans l'armée nationale, leur recommande le travail, la fréquentation ponctuelle des cours, et l'étude seule pouvant les rendre capables de remplir leurs devoirs envers la patrie dans l'avenir. «Nul ouvrier ne s'enrôlera désormais sans avoir préalablement vérifié les titres dont doit être porteur tout enrôlé de la cause nationale. Ces titres doivent être marqués du sceau du commandant de la ville. Les habitants de la capitale devront éviter de donner aux autorités russes le moindre prétexte de violence. Tout projet de manifestation doit être réprimé.

Depuis la discussion des affaires de Pologne, la session entre le ministère prussien et la Chambre des représentants n'est devenue que plus profonde. Aux divergences d'opinion qui existaient entre M. de Bismarck et la majorité, se joignent maintenant des griefs personnels qui rendent à peine possible une plus longue coexistence du cabinet et de la Chambre.

Le *Moniteur* prussien publie, dans son numéro d'hier, à sa partie non-officielle, un article où il blâme les derniers débats de la Chambre des représentants, dans lesquels le gouvernement a été attaqué injustement. Le gouvernement a été attaqué injustement. Le gouvernement a été attaqué injustement.

Le cabinet de Berlin se montre parfaitement

réassuré sur les intentions des puissances étrangères et surtout du gouvernement français. C'est là au moins ce qu'affirme la *Gazette du Nord* de Berlin, en assurant qu'à la suite des communications échangées de part et d'autre, tout sujet de conflit a été écarté.

Le 2 a eu lieu à Stockholm un meeting en faveur de la Pologne. Plus de 2,000 personnes y ont assisté. Une souscription a été ouverte sur place en faveur de l'insurrection polonaise. Le meeting était présidé par le baron de Raab. Le principal orateur a été le rédacteur en chef de l'*Aftonbladet*. On remarquait en outre, dans l'assemblée, sept principaux membres de la Chambre. On a voté des résolutions énergiques pour la liberté de la Pologne et contre la convention russe-prussienne.

Une importante nouvelle, mais qui mérite confirmation, arrive de Rome: le cardinal Antonelli aurait donné sa démission. Les motifs de cette détermination grave se rattacherait à l'affaire du chevalier Fausti, ancien secrétaire de Son Eminence. Le chevalier Fausti aurait été arrêté par ordre des ministres de la justice et des armes, et des explications ayant été demandées par l'ambassadeur de France au cardinal Antonelli, celui-ci aurait déclaré qu'il n'avait pas été consulté, et aurait remis au Pape sa démission par écrit.

Tel est le récit télégraphique transmis par une dépêche de Marseille, résumant des lettres de Rome du 28 février. La dépêche ajoute que, selon l'opinion générale à Rome, le Pape n'accepterait pas la démission de l'éminent et habile cardinal.

Le *Moniteur universel* publie une lettre de Rome qui, à propos de prétendues concurrences du gouvernement pontifical avec les insurgés napolitains, explique nettement que la garde des frontières papales est exclusivement confiée aux troupes françaises, et que la responsabilité a cessé de peser sur le gouvernement romain. Si parfois les insurgés trompent la vigilance des soldats français, c'est que l'activité de ces derniers ne suffit pas. La même lettre fait également justice du prétendu recrutement qui se ferait dans les États romains au profit de la bande de Tristany.

Les dernières nouvelles de Rome assurent que, dans le prochain consistoire, le Saint-Père doit prononcer une allocution sur la situation de la Pologne. Les mêmes nouvelles parlent, en outre, de préparatifs faits au Quirinal pour recevoir une souveraine étrangère, à l'époque des fêtes de Pâques, ce qui ne manquera pas de rendre toute leur force aux bruits répandus dernièrement sur l'intention de l'impératrice des Français de se rendre dans la ville éternelle pour l'époque indiquée.

On annonce à Naples des nouvelles arrestations d'officiers bourbons, par suite de la découverte de menées réactionnaires. C'est le système de la Révolution. Il faut toujours qu'elle saute la patrie, mais la réaction est, à ce qu'il paraît, comme l'hydre. On l'abat sans cesse, et elle revient toujours. Ce n'est pas une preuve de réconciliation entre Turin et Naples.

Il paraîtrait que l'autorité de Naples est furieuse de l'affaire du directeur de la Banque, et qu'elle a déjà fait 82 arrestations de pauvres gens suspects, comme dans le bon temps de 1793. La commission du brigandage pose partout les questions suivantes: 1° Quelles sont les causes du mécontentement? 2° Quelles sont les causes de l'abstention politique des électeurs? 3° Quels sont les remèdes à apporter au mal?

Un propriétaire d'Avellino a répondu nettement: 1° L'inaction des Piémontais; 2° la haine des Piémontais; 3° le départ des Piémontais. On ne dit pas si cette réponse sera consignée dans l'enquête.

On mande de Naples, sous la date du 24 février, que la commission du brigandage a failli être enlevée par une bande d'insurgés près de Bari! Depuis lors elle a jugé à propos de doubler son escorte. C'est prudent. Vraiment l'audace des brigands ne connaît plus de bornes; l'autre jour, le général La Marmora, et maintenant les voilà qui s'attaquent aux députés du Parlement! Près de Bénévent, ils ont entouré et égaré, c'est le télégraphe qui le dit, un détachement de 16 soldats! Seize, pas d'avantage! Et cependant le général en chef de l'armée piémontaise s'est

aussitôt porté de sa personne à Bénévent.

La duchesse de Gènes n'ose pas faire d'excursions en dehors de Naples, sauf sur mer, d'après le bruit qui s'est répandu que Pilone avait ordonné à ses guérillas de faire tous leurs efforts pour s'emparer de la belle-sœur de Victor-Emmanuel.

Le Parlement de Turin, nous l'avons déjà dit, a voté l'emprunt de 700 millions effectifs. Il avait de bonnes raisons pour approuver cette grave mesure financière, les meilleures raisons. Aussi ne s'est-il trouvé, au moment du scrutin, que trente-deux voix d'opposition. C'est à dire que la majorité du parti d'action s'est unie, dans la circonstance, à la fraction ministérielle. Il en est toujours ainsi lorsqu'il s'agit d'argent. L'*Armonia* expliquait, l'autre jour, le vote de l'Assemblée par ce seul titre d'un de ses articles: 700 millions ou la mort! L'emprunt va donc se faire. A quel taux? De quelle ressource sera-t-il effectivement pour le gouvernement du royaume subalpin? Combien de temps durera-t-il? Nous le saurons plus tard.

Le ministère espagnol est enfin formé. Les deux combinaisons du marquis du Duero et du maréchal Narvaez ont échoué. La *Gazette de Madrid* annonce que le marquis de Miraflores est nommé président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères; le marquis de la Havanne est nommé à la guerre. Les portefeuilles des finances et de l'intérieur ont été confiés à MM. Sierra et Vahanond. Le ministre devait se compléter dans la journée d'hier. Le télégraphe nous mande que le cabinet nouveau ouvrira les Chambres et demandera l'autorisation de percevoir les impôts.

On mande d'Alexandrie que les travaux du canal maritime sont poursuivis avec la plus grande activité, conjointement avec ceux du canal d'eau douce. La tranchée est ouverte sur le seuil de Serapeum, entre le lac Timah et le mer Rouge. Le canal d'eau douce, dirigé vers Suez, contourne déjà les lacs amers.

ITALIE.

QUINZE JOURS AU BAGNE.

(Journal du comte de Christen.)

(Suite d'eff.)

Mardi, 20 janvier 1863.

«A dix heures, Caracciolo a été appelé à l'audience. Comme c'est mon inséparable compagnon de chaîne, je suis forcément descendu avec lui. Nous avons trouvé ses deux jeunes sœurs et son père, qui en le voyant ont fondu en larmes; nous avons cherché à les consoler et nous nous sommes efforcés de garder le sourire sur les lèvres, effondré que nous avions la mort dans l'âme.

«J'ai appris par le père de Caracciolo que plusieurs Napolitains influents étaient allés au consulat français pour prévenir M. Solanges-Baudin de mon transfert à Nisida et le prier de s'occuper un peu de son compatriote.

«Après être resté avec nous une demi-heure, M. Caracciolo père s'est retiré avec ses filles, et nous avons été conduits dans une autre chambre plus aérée faisant face à la mer, faveur que nous avons due aux employés seuls, agissant en dehors de leurs instructions.

«A trois heures, on nous a prévenus de l'arrivée de deux attachés au consulat de France; je suis descendu avec mon compagnon de chaîne. J'ai trouvé dans la cour, M. de Bellègue, excellent jeune homme; il était avec un autre employé du consulat que je ne connais pas. M. de Bellègue paraissait très-ému de notre affreuse position.

«J'ai appelé à M. de Bellègue qu'à Santa-Maria-Apparente se trouvait un Anglais, sir James Bishop, détenu dans les mêmes conditions que moi. Malgré l'infinité personnelle existant entre lui et son consul, ce dernier a interposé ses bons offices, et le gouvernement de Turin a dû faire meubler la chambre du prisonnier et le traiter avec toute la considération possible. Le consul anglais a bien su empêcher que M. Bishop fût mis au bagne.....

«Vraiment, je n'ai pas de chance, je suis bien l'homme le moins protégé du monde. Déjà, lorsque 800 hommes de ma colonne étaient revenus à Naples au mois de mars 1861, garant, je crois, par une convention passée entre la France et le ministre de Cavour, ils n'en avaient ni plus ni moins, à leur débarque-

ment à Naples, été jetés dans les prisons, où ils gémissaient encore.

«M. de Bellègue m'a donné l'assurance qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour m'aider à sortir le plus promptement possible de cette position. Son compagne nous a offert des livres, des journaux, etc., que nous n'avons pas acceptés, cela nous étant défendu. Ces messieurs se sont retirés passablement impressionnés. Caracciolo et moi, nous avons été ramenés à notre cellule.

Mercredi, 21 janvier.

«Il est arrivé un groupe de dix-sept garibaldiens pris à Aspromonte. Ils viennent du bagne de San-Stefano.

«Deux Calabrais ont demandé à nous voir, ce sont deux anciens sous-officiers, dont l'un, sergent dans la garde royale, a été au siège de Gaète. Ils sont condamnés à dix ans de travaux forcés comme réactionnaires.

Judi, 22 janvier.

«On donne l'ordre de fermer tous les réactionnaires deux à deux; les voleurs et les assassins sont déferés et mis à la petite chaîne.

«A quatre heures du soir, le lieutenant-colonel Zaccari, commandant les bagnes, est arrivé à Nisida. Il a visité notre chambre et a ordonné de nous déferer, en nous laissant seulement un anneau, du poids de 5 livres environ. De Luca est mis à la petite chaîne, et Caracciolo est renvoyé dans une autre chambre.

Vendredi, 23 janvier.

«On a diminué encore notre ferrure; on nous met aux pieds de petits anneaux qui ne pèsent qu'une livre.

«On a entré à dix heures un vieux galérien mort hier.

«A midi, de Luca a eu le bonheur de pouvoir embrasser des parents de sa femme.

Samedi, 24 janvier.

«A trois heures du soir, nous avons entendu des saies d'artillerie; ce sont deux régiments portant le drapeau royal piémontais au grand mal; nous apprenons que la duchesse de Gènes est à bord.

«A six heures, nous avons eu la visite d'un médecin de Civitella Roveto, M. Louis Rabusi, condamné à vingt ans de galères pour avoir donné du pain aux réactionnaires. Il nous a entretenus longtemps sur le malheureux état des Abruzzes.

Dimanche, 25 janvier.

«Notre nuit a été bien pénible; nous avons été tous les trois malades.

«Nous sommes descendus dans la cour pour assister à la messe, après laquelle nous sommes remontés dans notre chambre.

«Le commandant du bagne, M. Testa, m'a apporté une lettre de la famille Stone, lettre qui m'a fait le plus grand plaisir. Il nous a autorisés en même temps à correspondre avec nos parents, et nous a permis l'usage des livres. Une demi-heure après, il est revenu et a donné des ordres pour faire blanchir nos chambres.

«A une heure, le commandant est encore revenu, et cette fois pour nous apprendre qu'il a reçu un ordre du général La Marmora, lui enjoignant de nous déferer et de retirer tous nos vêtements de galériens, car nous devons être transférés dans une forteresse de la capitale, où on nous permettra de porter des habits bourgeois.

Lundi, 26 janvier.

«A huit heures du matin, un sous-officier nous a annoncé que les gendarmes chargés de nous transporter étaient en bas. Nous sommes descendus à la chambre du sergent-major, où nous avons trouvé le même maréchal-des-logis et les mêmes gendarmes qui nous avaient accompagnés à Pozzuolo. Le maréchal-des-logis nous a prévenus que l'autorité militaire avait envoyé une foule d'ambulance pour nous transporter avec plus de sûreté à Naples. Nous nous sommes embarqués pour la terre ferme par une mauvaise mer. En arrivant aux Bagnoli, nous sommes montés dans le fourgon, où les gendarmes et le maréchal-des-logis ont pris place.

«Arrivés à Naples, près de la prison de Santa-Maria-Apparente, on nous a fait descendre, et, après nous avoir attachés et cadenassés solidement les mains, on nous a conduits au fort Saint-Elme.

«Nous sommes relégués dans une horrible cellule, ignoble, sale, froide comme une gla-

cière. Après plusieurs heures d'attente, le commandant du fort s'est décidé à nous donner trois mauvaises chaises, une table et trois grabats; nous nous sommes couchés immédiatement, transis de froid.

«Notre cachot est disposé de façon à nous intercepter toute vue extérieure, et nous ne pouvons respirer l'air.»

Mardi, 27 janvier.

«Nous nous sommes levés avec un froid cuisant. Il est onze heures, et personne n'est venu aller notre cellule; nous manquons d'eau et de tous les ustensiles nécessaires.

«A onze heures et demie, on vient voir si nous ne sommes pas encore évadés; nous nous plaignons de l'état d'abandon dans lequel on nous laisse; on nous répond qu'il n'y a pas d'ordre nous concernant, et que si nous avons eu des lits, c'est le capitaine qui a pris sur lui de nous les procurer. Quelques minutes après, le capitaine s'est présenté pour nous répéter la même chose: une lettre confidentielle lui enjoignant d'attendre des instructions; cependant il a pris sur lui de nous accorder un vase de nuit.

«A deux heures et demie, le froid nous a obligés à nous réfugier sur notre infeste paillasse; à trois heures, on ouvre notre cellule, et nous voyons arriver M. de Bellègue, accompagné de la même personne qui déjà une fois était venue me voir au bagne de Nisida (je crois l'ancien correspondant du *Journal des Débats*). Ces messieurs m'ont témoigné beaucoup d'amitié et m'ont demandé à assurer du traitement que nous recevions dans notre nouvelle prison. Nous avons répondu que présentement nous nous trouvons beaucoup plus mal qu'au bagne, qu'on nous a défendu de respirer un peu d'air, de lire, d'écrire, etc., etc. A Nisida, nous avions au moins l'air frais de temps en temps, et ici la prison est une ancienne cage à lapins, dont l'humidité ne tarderait pas à nous faire tomber malades. Ces messieurs nous ont engagés à prendre patience. M. de Bellègue m'a montré une dépêche télégraphique de M. de Sartiges, ainsi conçue: «Sa Majesté comme la peine de dix ans de galères de M. de Christen en dix ans de détention dans une forteresse.»

«Quelle magnanimité! Quelle commutation de peine! J'ai prié ces messieurs de dire à l'ambassade de France à Turin de bien se garder, dans notre intérêt, de demander d'autres grâces à Victor-Emmanuel, de crainte qu'une seconde commutation ne nous fasse jeter dans quelque oubliette. Ces messieurs nous ont offert de nouveaux livres; nous n'avons pu accepter leur offre, par suite de la prohibition qui nous en est faite. Veuillez, si je dit à M. de Bellègue, raconter au consul de France l'état dans lequel vous m'avez trouvé, la stupide brutalité avec laquelle on nous traite; qu'il nous obtienne, s'il est possible, la permission de respirer l'air une demi-heure chaque jour.

«Ces messieurs se sont retirés en nous promettant de revenir et de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour adoucir notre sort. J'ai-ais oublié de dire qu'à leur entrée un lieutenant piémontais, au nom de son chef, les avait engagés à parler italien. Pendant toute la visite, un autre lieutenant est resté présent faisant le...

«Comte THÉODORE DE CHRISTEN.»

Le journal de notre malheureux ami s'arrête là brusquement, et la phrase reste inachevée. Peut-être aura-t-il été interrompu par l'ordre d'embarquement pour Gènes.

—Gazette de France.

France.

On lit dans le *Moniteur*: «Le gouvernement de l'Empereur a reçu la réponse officielle du cabinet de Washington à ses dernières ouvertures pour le rétablissement de la paix. Voici le résumé de ce document:

«Le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis commence par déclarer que le président a examiné la proposition de la France avec toute la considération que ses souffrances imméritées que la guerre civile fait peser sur ce pays comme sur l'Amérique elle-même, et à l'ancienne et sincère amitié qui a inspiré ces conseils; mais il ne partage pas les impressions sur lesquelles on se fonde pour douter de l'issue de la lutte. Invité par une puissance amie à passer en revue les événements des vingt et un

derniers mois, il ne voit dans cette succession de victoires et de revers que les vicissitudes inséparables de toute entreprise militaire. Les forces fédérales n'ont pas cessé d'avancer vers leur but et tiennent étroitement bloqué le territoire des insurgés.

«Quelles qu'aient été les dissidences de l'opinion sur les personnes, sur les principes à suivre et sur les moyens d'exécution, les mesures prises par les pouvoirs législatif et exécutif prouvent que la Nation a déployé autant d'activité que tout autre Etat placé dans les mêmes circonstances; ses ressources sont encore abondantes, et son crédit peut faire face à tous les besoins du moment.

«Quant à l'idée de nommer des commissaires fédéraux qui se rencontreraient sur un territoire neutre avec ceux des insurgés pour discuter les moyens de concilier les intérêts opposés et s'entendre sur le maintien ou la rupture de l'Union, M. Seward conçoit que, dans son désir bienveillant de voir la paix rétablie, l'Empereur des Français l'ait regardée comme une chose praticable. Mais, lors même qu'il serait possible au gouvernement, qui poursuit la répression d'une révolte armée, d'aborder une pareille discussion, il croit que tout offre pacifique de sa part sur la base de la réédification de l'Union serait rejetée infailliblement par la partie adverse. D'autre part, s'il avait la pensée de consentir à une séparation, il serait certain d'être aux yeux de la nation l'objet de la réprobation universelle. Au lieu d'une négociation dans la forme indiquée, le congrès, complété par la convocation des sénateurs et des représentants de la portion mécontente de la population, semble un meilleur moyen de discuter les questions en litige, sauf à faire sanctionner ses décisions par une convention nationale qui leur donnerait la force d'une loi organique.

On lit dans la *Patrie*:

«Un décret du 25 février fixe la répartition du crédit de 2,500,000 francs alloués par la loi du 31 janvier 1863 aux localités où l'industrie cotonnière est en souffrance. Sur ce crédit, une somme de 2 millions est affectée aux travaux des routes et ponts, et 500,000 francs aux travaux de navigation fluviale et d'amélioration des rivières.

On écrit de Turin au *Moniteur*:

«L'ordre vient d'être donné de retirer M. de Christen de la prison de Gavi, près de Gènes, et de le transférer dans l'appartement du gardien de la prison d'Alexandrie, où il sera traité avec tous les égards possibles.

On lit dans la *France* à la date du 2 mars:

«On sait que le chevalier Fausti, qui avait été attaché au secrétariat du cardinal Antonelli, a été arrêté à Rome comme prévenu d'être l'agent du comité unitaire de Turin.

«On assure que le chevalier Fausti, conduit à la prison de Saint Michel, vient d'avouer les faits qui lui étaient reprochés.»

Angleterre.

On lit dans le *Daily Telegraph*, du 25 février:

«Vers neuf heures, hier soir, la rumeur a circulé dans toute la métropole et plus particulièrement dans les couloirs de la chambre des communes, qu'on avait reçu la nouvelle que la maladie de S. A. R. s'était terminée d'une manière fatale dans le cours de la journée. Il se serait impossible de décrire le sentiment de douleur et de consternation qui s'empara de tout ce qui était à la Chambre, à mesure que cette rumeur passait de bouche en bouche, grossissant chaque fois de nouveaux détails confirmatifs, que les plus incrédules ne pouvaient mettre en doute.

«Une nouvelle impulsion fut donnée à l'agitation, quand on remarqua que peu avant que l'ordre du jour appelé la formation du comité sur le projet de loi relatif aux annuités du prince et de la princesse de Galles, le lord Palmerston sortit de sa place sur les bancs de la présidence et qu'il se leva. Le premier ministre ne fut absent que cinq minutes, mais telle était l'anxiété de tout le monde pour entendre un démenti officiel à la triste nouvelle que le court intervalle entre son départ et son retour parut avoir duré le quadruple de ce temps.

Feuilleton du Journal de Québec

24 MARS 1863.

La suite d'une bonne action.

(Suite et fin.)

—O merveille de la bonté de Dieu! continuait-il, merveille et la bonté de Dieu, qui vous a conduit ici comme à votre récompense... Cette œuvre que vous venez de visiter, et qui vous fait bénir la Providence, cette œuvre, monsieur, est la vôtre. Vous l'avez fondée il y a trente et un ans, le jour où vous arrachâtes à l'ignominie d'une condamnation judiciaire le petit voleur de *bonbons chinois* qui, par l'effet de votre charité, est devenu à son tour un instrument de miséricorde, et dont la loi humaine, en le frappant, quoique légèrement, eût fait peut-être un ennemi de la société, ou tout au moins un malheureux inutile et fétid!

—Quoi! monsieur l'abbé, m'écriai-je à mon tour, il se pourrait!

—Oui, monsieur, interrompit-il en me prenant respectueusement la main et la portant à ses lèvres, tandis que je l'attirais moi-même dans mes bras; oui, monsieur, celui que vous jugez digne aujourd'hui de presser sur ce signe d'honneur qui brille ici comme un rayonnement de votre cœur (et il désignait ma décoration), celui-là même fut ce petit garçon que votre pitié sauva des mains de la police au moment où il venait de soustraire une boîte de *bonbons* sans avoir le juste sentiment de sa honteuse action.

(1) Voir le numéro du 19 mars.

—Depuis cet instant fatal et heureux, ma vie entière a été consacrée à une seule pensée, rendre à d'autres ce que vous avez fait pour moi. Votre bonne œuvre a été la mine d'argent que vous m'avez laissée à votre départ comme le grand seigneur de l'Evangile. Je l'ai fait valoir de mon mieux, et ma joie est grande aujourd'hui de pouvoir vous en rendre bon compte et vous montrer, comme l'intendant dont parle le divin livre, que j'ai été fidèle en ce que vous m'avez confié. Un grand mot sorti des lèvres du roi-prophète qui l'adressait à son fils, fut le dernier adieu que vous me laissâtes en quittant ce pays, il y a trente et un ans: *Sois homme!* me dites-vous; j'ai cherché à le devenir, et grâce à vous, monsieur, ces enfants dont le divin Pasteur m'a confié la garde le deviendront à leur tour.

Je passai huit jours encore dans cette ville et je revis l'abbé aussi souvent que cela me fut possible. Sa charité était un foyer auprès duquel, comme les disciples d'Emmaüs, je sentais mon cœur tout ardent. Il ne pouvait consentir à parler de lui; et ce ne fut qu'à grand-peine que j'obtins l'histoire de sa vie depuis notre séparation, car cette vie n'était qu'une suite de saintes œuvres et de vertus en actions.

Le paradis, aimait-il à répéter avec saint-Vincent de Paul, est le lieu du parfait accomplissement de la loi de Dieu. Accomplir, c'est ce que possible, cette loi sur la terre, c'est se faire dans ce monde un paradis anticipé. Et il en avait fait un de sa petite colonie.

Je le quittai enfin le cœur plein d'ineffables souvenirs et bénissant Dieu qui, après avoir fait un arbre du grain de senevé tombé de ma main, m'avait donné de voir les oiseaux du ciel se reposer à son ombre.

M. FERRAND.

Causette scientifique.

SOMMAIRE.—Hygromètre à cheveu, ses avantages.—Effets de la ventilation produit par les cheminées d'appartement.

Tout le monde s'occupe aujourd'hui un peu de physique et cela n'a rien qui étonne, car quelle est la science qui présente autant d'attraits et qui donne lieu à des applications plus utiles? Aussi, il se passe peu de jours, sans qu'on n'invente quelque instrument nouveau ou qu'on n'apporte un perfectionnement important à un instrument déjà en usage. Pour ne parler que des hygromètres, de ces instruments qui indiquent l'humidité et la sécheresse de l'atmosphère, dont l'origine doit remonter bien haut puisqu'elle paraît être inconnue, combien de sortes n'en a-t-on pas inventées? L'hygromètre à cheveu a dans ces derniers temps été vivement accusé d'inexactitude. Ces reproches ne manquaient pas de justesse, mais les opérations délicates que nécessitent l'emploi des instruments qu'on voulait lui substituer, ont déterminé un grand nombre d'observateurs à se servir encore de cet hygromètre. Tout perfectionnement apporté à sa construction doit être bien accueilli.

Pour obtenir avec l'hygromètre à cheveu la moyenne hygrométrique de la journée, on additionne le maximum et le minimum et on divise la somme par deux. Mais pour connaître ce maximum et ce minimum, il faudrait observer l'instrument à chaque instant de la journée et de la nuit, ce qui deviendrait un travail extrêmement pénible.

Pour vaincre cette difficulté, MM. Mière et Charrier, deux physiciens distingués, fixent au centre du cadran de l'hygromètre un petit canon en métal, autour duquel se meuvent librement deux aiguilles en aluminium très-légères, qui doivent servir d'index. Au moyen d'un contre-poids fixé à leur talon, elles s'équilibrent de manière à rester immobiles sur toutes les divisions du cadran où elles sont entraînées.

L'arbre portant l'aiguille de l'instrument traverse le petit canon sans le toucher, et cette aiguille, dans ses mouvements vers l'humidité ou la sécheresse, pousse devant elle les deux aiguilles index qu'elle laisse en place avec une précision irréprochable.

Ces deux dernières portent à leur talon deux petites chevilles d'un fil métallique très fin, sur lesquelles agit l'aiguille principale pour les pousser devant elle.

Il suffit, pour mettre l'hygromètre en expérience, de rapprocher les deux index de l'aiguille, qui les entraîne avec elle dans ses divers mouvements.

Marié avec beaucoup de régularité, la résistance des deux index à l'action de l'aiguille est presque nulle. On l'estime à moins d'un milligramme de sorte que l'on n'a pas à craindre le tiraillement du cheveu, qui fonctionnerait tant aussi longtemps et aussi régulièrement que dans les hygromètres ordinaires.

—J'ai déjà eu l'occasion de parler de la ventilation. Cette partie de l'hygiène fait tous les jours de nouveaux progrès et, je souhaite, que, dans peu de temps, on ne puisse plus confirmer la sentence de Pringle, qui prétendait, en parlant des hôpitaux des armées, que l'air y tuait plus de malades que le fer, ne moissonnait de combattants sur le champ de bataille. M. Morin vient d'adresser une note à l'Académie des

sciences de Paris, sur les effets de ventilation produits par les cheminées d'appartement. Il a choisi pour ses expériences la cheminée d'une pièce qui peut à volonté être chauffée par une bouche de chaleur dépendante d'un calorifère à air chaud et par le feu allumé dans la cheminée. Il a profité de cette circonstance pour faire varier le mode d'introduction de l'air, en tenant, selon les cas, la bouche de chaleur ouverte ou fermée.

La Seigneurie avait à peine repris sa place que l'ordre du jour appela le projet de loi, et, au moment où il se leva pour prendre la parole, la chambre parut suspendue à ses lèvres, car à ce moment la rumeur était devenue générale dans l'intérieur de la Chambre. Le ton des premiers mots du premier ministre suffit à dissiper l'inquiétude qui était devenue hantise; sa courte allocution était extraordinairement joyeuse et brillante, et elle était en elle-même suffisante pour justifier la confiance et l'espoir qui avaient immédiatement vaincu le désespoir de l'instant d'avant. Le noble lord ne fit pas la moindre allusion à ce triste événement, et le bruit avait été si généralement répandu, et on comprit qu'il n'y fallait ajouter aucun crédit.

Pour rendre, toutefois, l'assurance doublement complète, immédiatement après l'ajournement de la Chambre, un honorable membre s'adressa en particulier aux membres du gouvernement au sujet de la trépassée sur ce fait, et apprit qu'une heure et demie auparavant une dépêche télégraphique avait été reçue de Malte, apportant la bonne nouvelle que S. A. R. le prince Alfred allait très-favorablement.

La Chambre des communes a adopté les articles du projet de loi consacrant le chiffre des annuités votées pour le prince et pour la princesse de Galles.

A cette occasion, M. Newdegate a demandé au gouvernement si la princesse Alexandra de Danemark était protestante.

Lord Palmerston a répondu en ces termes :

Je suis heureux de pouvoir répondre à la question de l'honorable membre d'une manière qui, j'en suis sûr, lui paraîtra satisfaisante, ainsi qu'à la Chambre. Quand la question s'est présentée du choix d'une princesse qui pût être la femme du prince de Galles, on a jugé nécessaire de rencontrer les conditions suivantes : la première de toutes, qu'elle fût jeune (rires); la seconde, qu'elle fût belle (rires); la troisième, qu'elle fût saine (rires); la quatrième, qu'elle fût catholique (rires); la cinquième, qu'elle fût bien élevée; et, enfin, qu'elle fût protestante. (Très-bien !)

Toutes ces conditions, je suis heureux de le dire, se trouvent réunies dans la princesse Alexandra. (Vifs applaudissements.) J'espère donc que le choix sera aussi satisfaisant à la nation que je suis certain qu'il doit faire le bonheur du prince de Galles. (Bravos.)

Au commencement de chaque année des comptes sont envoyés à tous ceux qui doivent à l'établissement de ce journal, en les priant d'en payer le montant au plus tôt. Quant à ceux qui sont endettés de plus d'une année, ils doivent comprendre qu'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'en obtenir un prompt règlement.

Toute lettre doit être affranchie et enregistrée, et un reçu sera envoyé par le retour du courrier.

CANADA.

QUÉBEC, 24 MARS 1863.

LA DOUBLE MAJORITÉ.

On nous parle de la double majorité; après le vote sur le bill des écoles séparées; quelle amère ironie ! Qu'a fait M. Scott ? A-t-il forcé M. Macdonald de s'en aller ? Qu'a fait M. Macdonald, malgré ses protestations, ses menaces et ses déclarations de principes ? Est-il parti ? Qu'a fait M. Macdonald, qui avait dit quelques jours auparavant, qu'il se retirerait du cabinet lorsqu'il trouverait la majorité contre lui dans un vote sur une question sectionnaire ? Est-il parti, lui aussi ? Non, ils sont tous restés, après avoir avalé comme une médecine pleine d'amertume leurs doctrines et leurs paroles !

Jusqu'à-là, M. J. S. Macdonald jouissait d'un certain prestige; il n'avait pas fléchi le genou devant le radicalisme du Haut-Canada, et il avait tenu ses pieds comme des chiens couchants, tous ces démagogues enragés qui avaient causé jusque-là le déboire et la ruine de tous les gouvernements libéraux; et chaque jour il trouvait sa récompense dans le témoignage que lui rendaient ses adversaires politiques. Mais tout ce prestige s'est envolé en un jour; le soleil du pouvoir a fondu ce cœur jusque-là si ferme en apparence. M. J. S. Macdonald, premier ministre par les chances de Dieu et la miséricorde de la Couronne, avait horreur de mourir si vite. « Nous sommes bien ici, se sera-t-il dit, faisons des tentes, et laissons mourir la tempête au pied de la montagne. »

Cependant, la comédie n'est pas encore terminée, car le Conseil législatif n'a pas encore parlé. L'on pense que le bill des écoles séparées ne sera pas plus accueilli par une majorité haut-canadienne dans le Conseil que dans la Chambre, et que, dans tous les cas, il reviendra à celle-ci, avec un ou deux amendements, et les clairgits seront encore appelés à voter. Si leur vote est affirmatif, M. Macdonald le prendra comme une condamnation de leur vote contre la troisième lecture du bill, et une approbation de sa doctrine et de sa politique.

Mais il y a à cette stratégie un léger inconvénient, le voici : La chambre ne sera plus appelée à voter sur le bill, mais seulement sur les amendements. Or, comme ces amendements seront formulés dans le sens clairgite, les Monroes, les Whites, les Biggars, les Stirlings, les MacKallars et les McKenzies pourront les accepter sans se compromettre, et leur vote ne changera conséquemment en rien la position du premier ministre.

Il valait donc mieux sortir de la citadelle avec les honneurs de la guerre, que d'en être chassé un peu plus tard au son du tambour.

On lit dans la Gazette de Montréal de jeudi dernier :

« Nous avons reçu de Québec une lettre d'un correspondant qui est mieux disposé envers le

ministère que notre correspondant spécial. Nous trouvons dans cette lettre les lignes suivantes : — « La crise ministérielle est passée pour le moment. Comme je vous l'ai dit, M. J. S. Macdonald a montré une résolution ferme, et il ne concédera rien; mais il a dit clairement aux députés vacillants, que l'on appelle grigs, qu'ils devaient donner à son gouvernement un appui complet et loyal, sans quoi il résignerait, ou ferait ce qui lui plairait sans égard pour leurs intérêts. Cette déclaration a donné lieu à plusieurs coups de main les partisans du gouvernement qui ont présentement voté contre lui. Quelques amis bas-canadiens ont aussi conféré avec eux. Ils consentent à voter pour le bill des écoles séparées, s'il leur est de nouveau soumis et d'appuyer le projet du ministère touchant le remaniement de la représentation et ils donneront un appui dévoué sur toutes autres mesures, comme on l'entend selon l'usage parlementaire. Il reste à savoir comment le bill des écoles séparées va être présenté de nouveau, mais on a l'intention de le faire par l'entremise du Conseil législatif, qui pourra l'adopter avec des amendements, dans lesquels la chambre basse devra nécessairement concourir, et voter le bill entier tel qu'il sera amendé. Le bill tel qu'amendé passera-t-il maintenant ? »

Le Conseil législatif pourra avoir quelque objection à devenir un instrument de cette manière et à moins qu'il désire réellement faire des amendements, il pourra refuser d'en adopter aucun. Le sacrifice que les grigs ont consenti de faire est effrayant, et il ne peut leur être d'une grande utilité. Quand un ministère formé sur le principe distinct de la double majorité reçoit un tel coup, sa vie est en danger quelque soit les moyens qu'il prenne pour le prolonger. Le premier ministre a perdu la occasion de résigner avec éclat, et, désormais, il ne peut s'attendre qu'à des humiliations.

L'accord que les grigs auraient dû se faire, pour produire quelque effet avant le vote malencontreux. Après avoir voté un tel coup, il est inutile de dire que le remède qu'on propose est inutile. On devrait établir par règle que quand un ministère reçoit un échec de cette nature, il vaudrait mieux pour lui n'en pas en attendre un second. »

L'ajournement de la chambre pour un temps aussi considérable a provoqué beaucoup de mécontentement. Pourquoi, s'est dit le public, les chambres chôment-elles aussi longtemps ? Pourquoi le gouvernement s'est-il laissé faire une douce violence, et a-t-il courbé la tête en silence ? Est-ce que celui-ci n'a pas dit au pays, dans le discours du Trône, qu'il le félicitait de l'époque hâtive à laquelle il réunissait le parlement ? Pourquoi est-ce un membre ministériel qui a pris l'initiative de l'ajournement en comportant une espèce de requête de siège en siège et en faisant signer des deux côtés de la chambre ? Si le cabinet se glorifiait d'avoir convoqué les chambres de bonne heure, c'est sans doute qu'il croyait, par cet acte, rendre service au pays ! Alors pourquoi, par une démarche toute contraire, prouver qu'on n'était pas sincère ou que réellement les sessions d'été valent mieux pour toutes les industries que les sessions d'hiver, et que le député ou le conseiller législatif qui est tout préoccupé de ses affaires, soit commerciales, soit agricoles, est plus propre à la législation et plus apte à l'étude des questions politiques importantes, que dans la saison du repos et de l'inaction !

Quelle « contradiction entre les doctrines et les faits ! »

L'Organe sue sang et eau pour donner une bonne figure à ses maîtres et les rendre ainsi acceptables à l'opinion publique; mais il s'y prend mal, puisqu'il commence par le meurtre juridique des Aylward qu'il essaie de justifier, comme si cet acte affreux n'était pas condamné et flétri déjà par la conscience universelle. On dirait Barnave s'éciant, au récit affreux des massacres républicains de la Martinique : « Le sang qui coule est-il donc si pur ? »

S'il ne s'agissait pas de ses maîtres, l'Organe traiterait d'assassins les conseillers de la Couronne ! Quels noms odieux n'a-t-il pas donnés et ne donne-t-il pas tous les jours à leurs prédécesseurs, parce que ceux-ci ont, avec des gestes d'indignation et de mépris, repoussé l'achat d'une mauvaise conscience ?

Voyez comme l'intérêt et le zèle, grassement payé, rendent éloquent :

« Admettez, dit-il, pour un moment, que les jurés et le juge n'aient point rendu justice aux Aylward; admettons que dans l'exercice de la prérogative royale, Son Excellence devait empêcher les Aylward de subir la peine de mort, devons-nous jeter le cri d'alarme parmi nos populations, et présenter comme des assassins des hommes que leur haute position et leur honabilité devraient mettre à l'abri d'insinuations ou d'accusations injustes ? Est-ce que la politique n'offre pas un champ plus noble et plus vaste ? Où en sont donc rendus les chefs de l'opposition actuelle pour s'attaquer ainsi au représentant de la Souveraineté et à nos institutions judiciaires ? »

Voilà que les admissions commencent hypothétiquement, si vous voulez; c'est déjà beaucoup; c'est déjà la preuve que les accusés en sont réduits à offrir, pour échapper au verdict public, des certificats de bon caractère ? Les maîtres de l'Organe sont des hommes d'une haute position, et d'une « honorabilité » et d'une humanité parfaites; mais leurs adversaires ne sont pas faits d'une étoffe aussi précieuse; donc on a droit de les insulter et de les outrager !

Pour donner le change à l'opinion, l'on efface autant que l'on peut les noms des ministres, pour ne mettre en évidence que celui du gouverneur-général; comme si Son Excellence n'avait pas recherché l'opinion de ses ministres, et comme si leur conseil n'avait pas été suivi !... Il n'est personne qui ne soit convaincu que lord Monck eût été heureux de pratiquer, dans cette circonstance, la sublime prérogative de la miséricorde, au degré possible, devant le témoignage.

Non ! quoique vous en disiez, Organe, « la politique n'offre pas de champ plus noble, » ou plutôt une mission plus divine et plus sainte que celle de protéger et de sauver la vie des innocents même contre les erreurs et les défaillances de la justice humaine !

Nous avons dit : qui s'attaque au chef de l'exécutif ? nous disons maintenant : qui s'attaque aux institutions judiciaires ? N'est-ce donc pas parce que les institutions judiciaires, les jurés peuvent se tromper quelquefois, soit par erreur de jugement ou par l'état incomplet de la preuve, que la constitution a laissé au souverain le droit d'intervenir pour arracher l'innocent des mains du bourreau ?

C'est M. McGee, qui, le premier, a, dans la chambre et avant la production des pièces du procès, pris la défense du conseil donné par lui et ses collègues contre le pardon, contre la commutation et même contre le sursis ! Cette fois, il était plein d'assurance et de jactance, et il promettait, du ton de sa voix le plus indigne, que la lecture de ces documents serait la défense la plus éloquent de la conduite du gouvernement en cette occasion; mais, malheureusement, la publication du procès n'a pas justifié ses promesses. Il avait brodé les faits à Montréal pour justifier devant ses amis politiques sa conduite, à l'égard des Aylward, il les a brodés de nouveau dans la chambre.

Nous avons reçu de Belleville une lettre éminemment respectable qui accuse M. McGee d'avoir, dans son discours, fait plusieurs assertions contraires à la vérité. Le président du Conseil est contumax du fait.

La feuille officielle, continuant son système de justifications basé sur la faiblesse humaine, nous dit : « Proclamez-vous l'homme infaillible ? Alors vous adoptez la doctrine de Lamennais. »

Vous vous trompez du tout au tout, ce n'est pas l'homme, c'est le genre humain que Lamennais dit être infaillible, et il pousse sa thèse si loin de ce côté qu'il déclare que la folie d'un individu s'établit par le fait qu'il ne pense, ne parle et n'agit, — il est dit à ajouter, — et n'écrit pas comme les autres hommes !

Cette doctrine peut être fatale à l'organe, mais nous devons à la vérité historique de la constater.

L'Organe persiste à refuser à ses lecteurs la connaissance des pièces du procès des Aylward, sans doute parce qu'il en craint l'effet; mais, en revanche, il reproduit les diatribes de M. Desaulles sur la même question. Cette conduite est honteuse et coupable.

Avez-vous jamais vu des organes de cette force auparavant ? L'Organe français reprochait, vendredi, au cabinet Cartier-Macdonald d'avoir, à force de détours, sauvé la vie à Paterson, et comme nous répondions que c'était un mauvais argument pour défendre ses maîtres de l'accusation de s'être montré sourd à la voix de la miséricorde et de la justice, il nous répliqua, hier, que c'est Sir Edmond Head et non le cabinet Cartier-Macdonald qui a empêché l'exécution de Paterson !

Nous savions tout cela d'avance.

Les partisans de Victor Hugo devraient au moins se trouver du côté de la miséricorde. Le grand poète ne se vantait-il pas naguère d'avoir, par ses écrits, sauvé de la potence Julien, qui avait été de sang-froid, son beau-père dont il déclarait en même temps n'avoir reçu que de bons offices ? Mettez donc d'accord les faits avec les doctrines.

On lit dans la Minerve, du 21 mars :

« MM. Morin, Langvin et Mongenais s'attaquent aux attaques forcées du Pays et ne les regrettent point. S'il est quelqu'un à plaindre, c'est M. Kierkowski qui reçoit en pleine figure de l'ennemi taché de fange et de boue. M. Desaulles s'ébat dans un borborygme et c'est du sein de ce borborygme qu'il flagorne son malheureux ami. Pauvre M. Kierkowski, il ne méritait point les embrassements de cet insulter public, car il semble bien élevé. La courtoisie est empreinte dans ses manières. Mais le public qui ne le connaît pas, l'imagine, sans doute, au niveau de M. Desaulles. Il le croit grossier, haineux, vulgaire et rancuneux comme lui. Il convient de mettre en garde les lecteurs du Pays. M. Kierkowski n'est point, ostensiblement du moins, ce qu'une liaison suspecte pourrait faire croire. »

M. Mongenais est représenté par le Pays comme une espèce d'automate qui suit en toute matière l'impulsion de M. Morin. Jamais attaque plus injuste n'a été faite contre un homme public. M. Mongenais a été assez longtemps en Parlement pour témoigner un profond jugement et une grande intelligence des affaires. Son action dans le comité est marquée au coin du discernement et de la plus sévère justice. Loin d'y jouer un rôle humiliant, il en est, à l'assure-t-on, un des membres les plus actifs, les plus perspicaces et les plus utiles.

Les insinuations de M. Desaulles contre MM. Morin, Langvin et Mongenais ont un caractère d'indécence, de malhonnêteté et de malice dont chacun sera frappé, quand on saura que les membres d'un comité sont assermentés et obligés, en conscience, d'agir avec la même indépendance, la même impartialité, le même esprit d'équité, que les juges des tribunaux ordinaires de justice. M. Desaulles dit presser en autant de mots, dans son article, qu'il s'est juré à lui-même, qu'il n'a eu aucun sentiment de moralité, d'honneur et de respect pour les choses les plus sacrées. Il est triste de voir lancer dans la presse de semblables accusations contre trois représentants généralement estimés, sans autre raison, que l'érivain qui les écrit, que la satisfaction de ses haines de partisan et de ses rancunes personnelles. Quand donc la conscience publique se révoltera-t-elle contre ces énormes abus de la liberté du journalisme ? »

CONSEIL-DE-VILLE.

A la réunion hebdomadaire des membres du Conseil-de-Ville de Québec, tenue vendredi dernier, étaient présents : Son Honneur le maire suppléant, MM. les conseillers Lemesurier, Baillargé, Alain, Saint-Pierre, Lavoie, Roy, Hosack, McGee, Hearn, Tourangeau, Burns, Pruneau, Kirwin, Renaud, Bowles, Rinfret, Dinning, Saint-Michel, Germain, Giblin, Allyn.

Plusieurs lettres et pétitions furent présentées; entre autres, une lettre de M. Saint-Laurent demandant une réduction de certaines taxes qui lui sont demandées.

Une lettre de M. Andrew Russell, du département des Terres de la Couronne, renfermant des lettres-patentes, sous le grand sceau de la

Province, autorisant le prolongement de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rivière Saint-Charles.

Une lettre du Conseil-de-Ville de Lévis, déclarant qu'il avait pris en considération le tarif des bateaux à vapeur de la traversée récemment adopté par ce conseil, et y suggérant quelques changements.

Une lettre de M. Léandre Fréchette, de la maison des bains de Québec, rue du Palais, demandant une réduction du montant de la taxe de l'eau qui lui est demandée.

RAPPORTS.

Le conseiller Lemesurier présente un rapport du comité des chemins constatant qu'il avait reçu six soumissions pour la fourniture de 2000 boîtes de pierres carrées, et recommandant d'accepter la soumission de M. Bernard Fahey qui offre de fournir ces pierres à 2s. 5d. par boîte; cette soumission étant la plus basse.

Le conseiller Renaud présente un rapport du comité de police, déclarant qu'il avait pris en considération la pétition du constable Montigny, demandant son salaire pour certains jours pendant lesquels il n'avait pu remplir son devoir à cause de la maladie; le comité ne peut recommander au Conseil d'accueillir cette demande. Le comité recommande de plus d'accorder la pétition du constable Fitzpatrick, qui demande le même salaire que les hommes de la police secrète, attendu qu'il a agi comme tel.

ORDRES DU JOUR.

Le rapport du comité des chemins concernant la soumission de M. Fahey, est accepté sans discussion.

Sur motion du conseiller Baillargé, le rapport du comité spécial, recommandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la ville, est lu.

Après quelques pourparlers, il est résolu, sur motion du conseiller Allyn, que la considération du rapport en question soit différée jusqu'à vendredi prochain et que ce serait alors le premier ordre du jour.

Le Conseil adopte unanimement le rapport du comité de police recommandant d'accepter les soumissions suivantes : MM. Chayer et Malouin, pour les casquettes, à \$2.50 chaque; M. McAvoy, pour les pantalons, à \$3.75; M. Tierney pour les bottes, à \$3.25.

Le rapport du comité des chemins recommandant d'accorder le droit de route à la compagnie du chemin à lisse projeté est alors pris en considération. Ce rapport spécifie longuement les conditions, d'après lesquelles ce privilège doit être accordé.

Cette question est vivement et longuement discutée. Les conseillers Lemesurier, Dinning, Kerwin, Renaud, Burns, Giblin, Roy et Tourangeau prennent part aux débats.

Le conseiller Roy propose de différer à six mois la considération du rapport en question. Cet amendement est rejeté sur la division suivante :

Pour : — MM. Burns, Giblin, Hearn, Alain, Roy, Renaud, Kirwin et Bowles. — 8.

Contre : — MM. Dinning, Pruneau, Tourangeau, Lemesurier, Baillargé, Pruneau-Germain, Rinfret, Hosack, St-Pierre et Lavoie. — 11.

Le conseiller Renaud demande si le rapport est dans l'ordre.

Le maire suppléant répond que le rapport est dans l'ordre, et fait remarquer que les pétitionnaires déclarent qu'ils ont l'intention de former une compagnie, et qu'ils ne pourront certainement jouir d'aucuns privilèges à moins qu'ils soient dûment organisés en compagnie.

Le conseiller Renaud propose alors de renvoyer la considération du rapport à trois mois. Cette motion est adoptée après une longue discussion.

Pour : — MM. Kirwin, Giblin, Hearn, Saint-Michel, Renaud, Lavoie, Roy, Alain, Burns et Bowles. — 10.

Contre : — MM. Dinning, Pruneau, Tourangeau, Lemesurier, Baillargé, St-Pierre, Hosack et Germain. — 8.

Le Conseil passe ensuite à l'examen du rapport du comité des finances, recommandant de ne pas accepter le rapport du comité de police, qui veut que la cité continue à employer encore les hommes de police surannés, pendant un certain temps. Le comité des finances donne pour motif l'état actuel des finances de la ville. Ce rapport est adopté.

Le conseiller Dinning remet sur le tapis la question de l'élargissement de la porte Saint-Jean, et suggère au maire-suppléant la nécessité de faire toutes les démarches qu'il jugera convenables dans ce but.

Le conseiller Hosack propose que le maire-suppléant soit autorisé à se mettre en communication avec les autorités militaires pour opérer l'élargissement de la porte Saint-Jean.

Cette motion est adoptée.

Le conseiller Lemesurier donne avis qu'il proposera à la prochaine réunion, que le trésorier de la cité reçoive instruction de mettre devant le Conseil un rapport complet des dettes de la ville, y compris les billets payables, débiteurs et toutes dettes non payées jusqu'au 31 décembre 1862.

Le Conseil s'ajourne alors à vendredi prochain.

(Autos Officielles)

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer, en date du 21 mars, Michel-Narcisse-Damien Légaré, de Québec, écrivain, notaire public, commissaire pro tempore, dans le comté de Québec.

Il a en outre plu à Son Excellence nommer MM. William Henderson, Thomas Kingston et Hubert Gosselin, estimateurs dans et pour la municipalité de Saint-Maloche de Frampton, dans le comté de Dorchester, dans le district de Beauce, et MM. Maxime Chassé, Charles Ouellet, fils, et François Desrosiers, estimateurs dans et pour la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, dans le district de Kamouraska.

Ordres généraux de Milice.

Québec, 20 mars 1863.

FORCE SÉDENTAIRE.

Premier Bataillon de Bonaventure. — Pour être capitaine : Lieutenants William B. Munro, vice George McDonald, qui s'est retiré; William Smith, vice Talbot, qui s'est retiré; William McDonald; Barnabas McGie, vice J. McRae, qui a laissé les limites. Enseigne Alfred Carcaud, vice A. Brotherton, décédé.

Pour être lieutenant : Enseignes Alexander Brotherton, vice John Langlois, décédé; Octavien Sherar, vice Munro, promu; Joseph Adonis LeBel; Robert W. Forbes, vice W. McDonald, promu; John D. McRae, vice W. Smith, promu; James Gillis, senior, vice J. S. Bibb, qui s'est retiré; et Adjudant Thomas Rees Kelly, retenu la charge d'Adjudant; Charles F. McGie, vice B. McGie, promu; Andrew Young, gentilhomme, vice William McRae, qui a laissé les limites.

Pour être enseigne : Elias Romeril, gentilhomme, vice Sherar, promu; Flavien B. Gauthier, gentilhomme, vice Benjamin Billingsley, dont la désignation est par les présentes acceptée; Robert Kempfer, gentilhomme, vice LeBel, promu; James Gillis, junior, gentilhomme, vice Forbes, promu; John McGinnis, gentilhomme, vice Brotherton, promu; Donald

Ross, gentilhomme, vice McGie, promu; Finlay McRae, gentilhomme, vice J. D. McRae, promu; William Skeine, junior, gentilhomme, vice Carcaud, promu; John Phelan, gentilhomme, vice J. Gillis, senior, promu.

Prévoir Bataillon de Nicolet. — Les officiers suivants ont la permission de se retirer : Lieutenant-colonel Jean Beaubien; capitaines Hubert Proulx et Michel Deshaies Saint-Cyr, retenant leur grade respectif.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Saint-François de la Beauce, sous le commandement du lieutenant-colonel A. R. C. de Léry, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 2nd bataillon de milice de Dorchester.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Saint-Nicolas, sous le commandement du lieutenant-colonel Maurice Scott, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 5me bataillon de milice de Dorchester.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Sainte-Marie de la Beauce, sous le commandement du lieutenant-colonel Thomas-Jacques Taschereau, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 6me bataillon de milice de Dorchester.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Nicolet, sous le commandement du major Victor Brassard, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 1er bataillon de milice de Nicolet.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Bécancour, sous le commandement du lieutenant-colonel Louis Landry, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 3me bataillon de milice de Nicolet.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Saint-Joseph de la Beauce, sous le commandement du lieutenant-colonel J. O. C. Arnaud, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 7me bataillon de milice de Dorchester.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Saint-Henri de Lauzon, sous le commandement du lieutenant-colonel Pierre Paradis, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 8me bataillon de milice de Dorchester.

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Saint-Evariste de Forsyth, sous le commandement du lieutenant-colonel J. P. Proulx, laquelle sera composée des officiers et sous-officiers du 1er bataillon de milice de la Beauce.

Encore le Bill de M. Remillard.

M. le rédacteur,

Le représentant de Bellechasse va plus vite en besogne que je le pensais, car dans le moment même que paraissait, dans votre Journal du 19 mars, ma correspondance signée : « Un électeur de Bellechasse », un bill (no. 113) pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada, a subi sa seconde lecture, et était renvoyé à un comité spécial de la chambre chargé de l'examiner, et ce bill était, mot pour mot, celui de M. Remillard, de l'année dernière, dont je vous entretenais l'autre jour.

M. Remillard avait profité, me dit-on, de la confusion qui régnait à la fin de la séance du 19, pour le faire passer inaperçu à sa seconde lecture, et renvoyer à un comité.

Maintenant, ne pouvait-il pas arriver que, profitant d'un autre moment de confusion, M. Remillard fit passer définitivement son bill à la chambre ? La chose est très-possible, surtout à la fin d'une session où la législation se fait, pour ainsi dire, à la vapeur.

Que faut-il donc faire pour empêcher ce bill de passer ? suivant moi, une seule chose bien simple : attirer l'attention de la chambre sur le dit bill au moyen de pétitions, et ce moyen réussira infailliblement.

Je suis tellement convaincu de l'absurdité et de l'injustice de ce bill, que je ne crains pas d'assurer d'avance qu'il ne passera pas, s'il est seulement présenté une pétition pour en demander le rejet.

Mais, me direz-vous, est-ce que M. Remillard est assez dépourvu de bon sens et de jugement pour proposer encore cette année et essayer de faire passer une telle mesure, après avoir eu près d'une année pour réfléchir sur cette œuvre, et surtout après ce que Blaise en a écrit, et ce que vous en avez écrit vous-même ?

A cela, je réponds : 1° Que M. Remillard n'a pas inventé la poudre; 2° qu'il n'a pas non plus inventé sa mesure, mais qu'il l'a fait que la copie, et qu'il ne pouvait la comprendre avant qu'elle ne lui fût expliquée; 3° que s'il a la Blaise, il ne l'a pas comprise davantage; 4° que s'il a la Blaise, il n'a pas compris davantage, quand même il l'aurait comprise, il n'a dû la lire qu'après la séance du 19 mars courant, alors que sa bêtise était consommée; 5° que s'il a compris, il n'en est que plus coupable, et qu'il est temps de l'arrêter.

Comme il s'agit d'une chose très-sérieuse, j'invite les lecteurs de cet écrit à revoir ma correspondance publiée dans le Journal de Québec du 19 mars courant.

UN ÉLECTEUR DE BELLECHASSE.

(Communiqué.)

On nous a remis une communication signée par le maire de Charlesbourg, qui a paru dans le Journal du 12 mars, pour y faire une réponse; à vrai dire, nous n'en voyons pas la nécessité.

Les commissaires des chemins à barrières d'alors, de l'époque où la route Sainte-Claire a été mise sous leur direction, y sont accusés d'avoir donné des contrats à des étrangers; d'avoir injustement favorisé ceux-ci en leur donnant des sommes d'argent qui ne leur étaient pas dues; d'avoir négligé de poursuivre en justice les auteurs de ces entrepreneurs pour l'exécution de leurs contrats.

Vraiment ? Mais c'est toute la vieille série de griefs; c'est précisément ce sur quoi le gouvernement a voulu être informé, dans le temps. Il avait nommé une commission composée de deux membres du parlement et d'un ingénieur distingué; ces messieurs ont été près de six mois à l'ouvrage, durant lesquels, le croirait-on ? pas un habitant du comté de Québec, pas un seul ne s'est présenté, soit pour proférer une plainte, soit pour donner un renseignement. Avez-vous besoin qu'on vous prouve davantage le peu de sincérité de ces accusations et le faux zèle de ceux qui les portent ? Les travaux de la commission se sont terminés par un rapport dans lequel il est déclaré que l'administration de la commission est sans reproche, mais qu'elle est trop nombreuse; ce qui a donné lieu à la nomination de celle d'aujourd'hui. A présent, si monsieur le maire de Charlesbourg, méprisait l'opinion de ces messieurs, et faisant peu de cas du gouvernement qui l'a adopté, se trouve de taille à mettre tout cela de côté pour recommencer l'enquête et les débats sur ces différents questions dans les journaux, pour mieux renseigner le gouvernement, sans doute; pour édifier le public ou pour d'autres fins à lui connues, vous pensez que nous devons être de la partie ? Joindre l'issue dans ce procès fait après coup. S'il plait au premier personnage venu de se faire Don Quichotte et de faire la guerre à des moulins à vent, il faut donc que nous soyons son Sancho Pança ? il n'y a pas de quoi !

À la bonne heure ! Mais si on calomnie vos amis et qu'on cherche à leur ôter leur réputation d'intégrité, est-ce que vous n'avez pas le mot à dire ?

Vous croyez donc que cette réputation ne s'étend pas au-delà des limites du comté et que c'est à faire des chemins à barrières qu'il l'ont acquise; et pour calomnier avec effet, il faut pouvoir attendre; or, songez que vous parlez de gens bien posés dans l'opinion publique, attaqués par quelqu'un à peine connu hors de sa paroisse. C'est à peu près comme si le premier passant entraînait chez un homme fortuné et lui disait : l'ami, tout ce que l'on dit de vos richesses sont des contes, vous ne possédez rien du tout; croyez-vous que celui-ci se croirait ruiné du coup ? D'ailleurs, il y a des gens qui veulent se faire connaître à tout prix; or, quel est le meilleur moyen pour y parvenir quand on n'a jamais rien fait soi-même que de blâmer les autres ?

Quoiqu'il en soit, puisqu'il vous faut une réponse, la voici : Monsieur le maire, ayant compté entre mesure sur la crédulité de vos administrés et sur l'inattention des autres, vous avez fait une entreprise qui accuse plus de témérité que de discrétion de votre part, nous craignons qu'il ne vous en reste la confusion qui est la récompense ordinaire de ces œuvres répréhensibles. Et pour ce qui est du comté, s'il plait à ceux dont c'est le devoir de veiller à ses intérêts, de déverser l'injure et le mépris et d'exécuter à la méfiance contre une classe d'hommes qui, depuis plus de vingt ans, n'ont cessé d'y rendre des services; à qui celui-ci doit l'établissement de ses premières sociétés d'agriculture et de ses chemins à barrières, institutions que quelques autres n'ont fait que gâter et détériorer depuis; et que le comté soit dans le cas de faire la méprise énorme de se délier de ses amis pour se confier à ses ennemis, on qu'on y soit d'une crédulité aussi grande pour prendre toutes les faibles qu'on y débite pour des réalités, est le remède aussi effroyable pour guérir d'une maladie aussi incurable ? Nous n'en connaissons pas, à moins que ce ne soit, peut-être, celui d'être livré à des gens tristes dans le maniement des affaires; maniables eux-mêmes à tous venant, qui les soumettront aux méthodes des retranchements, des changements et transformations sans fin; mais il

